

Communiqué de presse

Un coup dur pour la branche sucrière suisse

La branche sucrière est profondément déçue de l'orientation donnée à la Politique agricole 2014-2017. Les mesures décidées auront pour effet de réduire l'attrait de la betterave sucrière.

La nouvelle politique agricole prévoit de réduire de 500 francs la contribution à des cultures particulières destinée à la betterave sucrière. Cette mesure frappe de plein fouet la branche sucrière et compromet l'intérêt de cultiver la betterave à l'avenir. Les betteraviers ont reçu le message au moment même où ils déploient de gros efforts pour mener à bien une récolte inférieure à la moyenne dans des conditions météorologiques les plus défavorables.

La branche considère que la réduction de la contribution à la culture discrimine la betterave par rapport aux autres cultures des champs. L'abandon de la culture de betteraves au profit de cultures alternatives pourrait devenir une option pour de nombreux betteraviers et, eu égard au projet Swissness, compromettre l'approvisionnement de la clientèle en sucre suisse.

De plus, en raison des accords bilatéraux, la branche sucrière se trouve directement exposée à des éléments hors de sa sphère d'influence, comme l'évolution dans l'UE ou le taux de change EUR/CHF. La fin du régime des quotas sucriers dans l'UE à partir de 2017 risque de provoquer un effondrement des prix. Elle entraînera une baisse substantielle des recettes de la branche et viendra encore accroître la pression sur la production betteravière.

Compte tenu des défis qui se profilent à l'horizon, la branche sucrière a adressé un courrier à l'Office fédéral de l'agriculture, dans lequel elle réclame une analyse en profondeur de la situation de la culture de betteraves. L'Interprofession du sucre attend des mesures correctives rigoureuses afin de garantir une production sucrière suisse en adéquation avec les grandes lignes de la sécurité d'approvisionnement de notre pays. Celle-ci n'est malheureusement plus garantie avec la nouvelle politique agricole et la réduction de la contribution à des cultures particulières destinée à la betterave sucrière.

Interprofession du sucre

Aarberg et Berne, le 31 octobre 2013